



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°12-2022-203

PUBLIÉ LE 7 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Cour d'appel Montpellier /

12-2022-12-01-00005 - DELEGATION .SIGNATURE .CC.BON COMMANDE
PAPIER (3 pages) Page 3

DDFIP /

12-2022-12-07-00002 - Arrêté de fermeture exceptionnelle au
public??Service de Publicité foncière et d'Enregistrement Rodez 1. (1 page) Page 7

12-2022-12-07-00003 - Arrêté de fermeture exceptionnelle au
public??Trésorerie hospitalière de Millau. (1 page) Page 9

12-2022-12-07-00001 - Arrêté relatif de fermeture exceptionnelle au public -
Direction départementale des finances publiques de l Aveyron (1 page) Page 11

DDT12 /

12-2022-12-01-00004 - Arrêté portant nomination de délégués territoriaux
adjoints de l agence nationale de la cohésion des territoires (2 pages) Page 13

Préfecture Aveyron / DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

12-2022-12-07-00004 - Attribution de la médaille de bronze de la jeunesse,
des sports et de l'engagement associatif. Promotion du 1er janvier 2023. (2
pages) Page 16

Cour d'appel Montpellier

12-2022-12-01-00005

DELEGATION .SIGNATURE .CC.BON
COMMANDE PAPIER



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE annule et remplace la décision du 1^{er} Septembre 2022

Tristan GERVAIS de LAFOND, Premier Président

et

Jean-Marie BENEY, Procureur Général

Vu l'article D. 312-66 du code de l'organisation judiciaire ;

DÉCIDENT :

Article 1 – Lorsque des circonstances **graves et exceptionnelles** nécessitent une intervention rapide d'un ou plusieurs tiers fournisseur ou prestataire, **bénéficient d'une délégation de signature des Chefs de Cour en matière d'ordonnancement secondaire pour la formalisation d'un bon de commande « papier »** :

Service administratif régional :

- **Madame Carole MANDAR**, Directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire ;
- **Madame Cécile MAS**, Responsable de la gestion des ressources humaines ;
- **Madame Christelle BEAUDELIN**, Directrice des services de greffe judiciaires placée ;
- **Monsieur Luc GRANDIN**, Responsable de la gestion informatique ;
- **Madame Christelle DANDURAND**, Responsable de la gestion de la formation ;
- **Madame Houda MOUNIM**, Responsable de la gestion de l'immobilier ;
- **Monsieur Dimitri HENRY**, Responsable des opérations immobilières ;
- **Madame Maëva CHAUSSE**, Directrice des services de greffe judiciaire placée ;
- **Monsieur Hage BEKHEIRA**, Directeur des services de greffe judiciaires placé ;
- **Madame Jennifer CASTILLO**, Responsable de la gestion budgétaire, cheffe du pôle Chorus ;
- **Monsieur Sylvain NICOLAS**, Directeur des services de greffe judiciaires placé ;
- **Madame Victoria LOUIS**, Secrétaire administrative gestionnaire des marchés publics ;

Cour d'appel de Montpellier :

- **Madame Séverine BARRAUD**, Directrice de greffe de la cour d'appel de Montpellier ;
- **Madame Emmanuelle MARCHAL**, Directrice de greffe Adjointe de la cour d'appel de Montpellier ;
- **Madame Aurélie BOURNOT**, Directrice des services de greffe judiciaires Chef du service intérieur et de la gestion budgétaire de la cour d'appel de Montpellier ;
- **Madame Elodie MARQUET**, Directrice des services de greffe judiciaires, Chef du secrétariat du parquet général ;

Arrondissement judiciaire de Montpellier :

- **Madame Fabienne DEFFOBIS**, Directrice de greffe fonctionnelle du tribunal judiciaire de Montpellier ;
- **Madame Florence BARRE SEGUY**, Directrice des services de greffe du tribunal judiciaire de Montpellier ;
- **Madame Caroline HOURIEZ**, Directrice des services de greffe du tribunal de proximité de Sète ;
- **Madame Véronique THIRIET**, Greffière fonctionnelle, Cheffe de service affectée au greffe du conseil de prud'hommes de Sète ;

Arrondissement judiciaire de Béziers :

- **Madame Sophie LE SQUER**, Directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Béziers ;
- **Monsieur Christian ROUGIER**, Directeur des services de greffe du tribunal judiciaire de Béziers ;
- **Monsieur Alexandre THOMAS-REDOUTÉ**, Directeur des services de greffe du tribunal judiciaire de Béziers ;

Arrondissement judiciaire de Carcassonne :

- **Madame Isabelle PARRAL**, Directrice de greffe du tribunal judiciaire de Carcassonne ;
- **Monsieur Philippe GERMAIN**, Directeur de greffe adjoint du tribunal judiciaire de Carcassonne ;
- **Madame Nadine GERMAIN**, Directrice des services de greffe du tribunal judiciaire de Carcassonne ;
- **Monsieur Jean-Christophe OLIVE**, Greffier fonctionnel, Chef de service affecté au greffe du conseil de prud'hommes de Carcassonne ;

Arrondissement judiciaire de Narbonne :

- **Monsieur Jean-Claude VILA**, Directeur de greffe du tribunal judiciaire de Narbonne ;
- **Madame Morgane CHARLES**, Directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Narbonne ;
- **Madame Christine CASQUEL**, Greffière fonctionnelle, Cheffe de service affectée au greffe du tribunal judiciaire de Narbonne ;

Arrondissement judiciaire de Perpignan :

- **Madame Délia COCULET**, Directrice de greffe du tribunal judiciaire de Perpignan ;
- **Madame Corinne VIGNERON**, Directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Perpignan ;
- **Madame Emilie DUMAY**, Directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Perpignan ;
- **Monsieur Patrick BELTRAN**, Greffier fonctionnel, Chef de service affecté au greffe du conseil de prud'hommes de Perpignan ;
- **Madame Pauline LARQUIER**, Directrice des services de greffe du tribunal judiciaire de Perpignan ;

Arrondissement judiciaire de Rodez :

- **Monsieur Maxime DESAVOYE**, Directeur de greffe du tribunal judiciaire de Rodez ;
 - **Madame Eliane BRASSAC**, Directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Rodez ;
 - **Madame Valérie MARCHAIS DESCLAUX**, Directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Rodez ;
 - **Madame Francine LALLOUR**, Greffière fonctionnelle, Cheffe de service au greffe du conseil de prud'hommes de Rodez ;
 - **Madame Sabine RATURAS**, Greffière fonctionnelle, Cheffe de service au greffe du conseil de prud'hommes de Millau ;
-
- **Article 2** - La présente décision sera communiquée aux personnes nommées ci-dessus, aux chefs des juridictions et aux directeurs des services de greffe judiciaires et greffiers, directeurs de greffe des tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Montpellier, à la directrice de la Cour. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Hérault, Aude, de l'Aveyron et des Pyrénées Orientales.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Décembre 2022

Le Procureur Général

Le Premier Président

Jean-Marie BENEY

Tristan GERVAIS de LAFOND

DDFIP

12-2022-12-07-00002

Arrêté de fermeture exceptionnelle au public
Service de Publicité foncière et d'Enregistrement
Rodez 1.

Direction départementale des Finances publiques
de l'Aveyron

2 place d'Armes
BP 3513
12035 RODEZ CEDEX 09

Rodez, le 7 décembre 2022

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public
des services de la direction départementale des finances publiques de l'Aveyron**

La directrice départementale des finances publiques de l'Aveyron,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2022-10-26-00007 du 26 octobre 2022 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Aveyron;

ARRÊTE :

Article 1er :

Le Service de Publicité Foncière et d'Enregistrement Rodez 1 (SPFE) sera fermé au public à titre exceptionnel le jeudi 29 décembre 2022 (matin), le lundi 2 janvier 2023 et le mardi 3 janvier 2023.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Par délégation du Préfet,
La directrice départementale des finances publiques de
l'Aveyron

signé

Pascale AMPE

DDFIP

12-2022-12-07-00003

Arrêté de fermeture exceptionnelle au public
Trésorerie hospitalière de Millau.

Direction départementale des Finances publiques
de l'Aveyron

2 place d'Armes
BP 3513
12035 RODEZ CEDEX 09

Rodez, le 7 décembre 2022

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public
des services de la direction départementale des finances publiques de l'Aveyron**

La directrice départementale des finances publiques de l'Aveyron,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2022-10-26-00007 du 26 octobre 2022 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Aveyron;

ARRÊTE :

Article 1er :

La trésorerie hospitalière de Millau sera fermée au public à titre exceptionnel le vendredi 9 décembre 2022.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Par délégation du Préfet,
La directrice départementale des finances publiques de
l'Aveyron

signé

Pascale AMPE

DDFIP

12-2022-12-07-00001

Arrêté relatif de fermeture exceptionnelle au public - Direction départementale des finances publiques de l Aveyron

Direction départementale des Finances publiques
de l'Aveyron

2 place d'Armes
BP 3513
12035 RODEZ CEDEX 09

Rodez, le 7 décembre 2022

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public
des services de la direction départementale des finances publiques de l'Aveyron**

La directrice départementale des finances publiques de l'Aveyron,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2022-10-26-00007 du 26 octobre 2022 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Aveyron;

ARRÊTE :

Article 1er :

La direction départementale des finances publiques de l'Aveyron sera fermée au public à titre exceptionnel le vendredi 30 décembre 2022 (après-midi).

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Par délégation du Préfet,
La directrice départementale des finances publiques de
l'Aveyron

signé

Pascale AMPE

DDT12

12-2022-12-01-00004

Arrêté portant nomination de délégués
territoriaux adjoints de l'agence nationale de la
cohésion des territoires



Arrêté n° du 1^{er} décembre 2022

**Arrêté portant nomination de délégués territoriaux adjoints
de l'agence nationale de la cohésion des territoires**

**LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU l'article R.1232-9 du code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2019-1190 du 18 novembre 2019 relatif à l'agence nationale de la cohésion des territoires ;

VU le décret du 5 octobre 2022 portant nomination de M. Charles GIUSTI, préfet de l'Aveyron ;

VU le décret du 6 mai 2021 portant nomination de Mme Isabelle KNOWLES, secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ;

VU le décret du 22 février 2021 portant nomination de M. André JOACHIM, sous-préfet de Millau ;

VU le décret du 12 mai 2021 portant nomination de M. Guillaume RAYMOND, sous-préfet de Villefranche de Rouergue ;

VU l'arrêté du 17 avril 2020 portant nomination de M. Joël FRAYSSE, directeur départemental des territoires de l'Aveyron ;

VU l'instruction du 15 mai 2020 relative aux modalités d'intervention de l'agence nationale de la cohésion des territoires ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

- A R R E T E -

Article 1^{er} – Sont nommés délégués territoriaux adjoints de l'agence nationale de la cohésion des territoires pour le département de l'Aveyron :
Madame Isabelle KNOWLES, secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron,
Monsieur Guillaume RAYMOND, sous-préfet de Villefranche de Rouergue,
Monsieur André JOACHIM, sous-préfet de Millau,
Monsieur Joël FRAYSSE, directeur départemental des territoires de l'Aveyron.

Article 2 – L'arrêté préfectoral n° 12-2020-10-08-007 du 8 octobre 2020 est abrogé.

Article 3 – La secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron et le directeur départemental des territoires de l'Aveyron sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rodez, le 1er décembre 2022

Le préfet,

Charles GIUSTI

Préfecture Aveyron

12-2022-12-07-00004

Attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif. Promotion du 1er janvier 2023.



**BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT
ET DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE**

Arrêté n°

du 7 décembre 2022

Objet : Attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif. *Échelon bronze*. Promotion du 1^{er} janvier 2023.

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports,

VU le décret n° 70-26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports,

VU le décret 83-1035 du 22 novembre 1983 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports, ensemble le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif au même objet,

VU l'arrêté du 5 octobre 1987 portant déconcentration des décisions d'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports,

VU le décret n° 2000-543 du 16 juin 2000 modifiant le décret du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports,

VU le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013 modifiant le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports,

SUR proposition de la directrice académique des services départementaux de l'Éducation nationale, et après avis de la commission départementale chargée d'examiner les candidatures à la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif :

- A R R E T E -

Article 1 : La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée à :

- Monsieur Francis BERTRAND – 1, boulevard Charles de Gaulle – 12400 SAINT-AFFRIQUE (engagement associatif culturel et sportif)
- Monsieur Claude CLAMENS – 14, rue Paul Verlaine – 12850 ONET-LE-CHÂTEAU (cyclotourisme)
- Monsieur Jérôme COSTECALDE – 83, rue du Pouget – 12740 LA LOUBIÈRE (tennis de table)
- Monsieur Pascal DARRES – 173, chemin des teulières – 12200 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE (comité des fêtes)
- Madame Marie-Claire DEVOS-PREVAUTOT – 1233, route de Lapeyre – 12 400 SAINT-AFFRIQUE (randonnée)
- Monsieur Raymond DUPLAN – 54, avenue de Toulouse – 12000 RODEZ (engagement associatif mémoriel)
- Monsieur Christian FRANÇOIS – 9, rue Paulin Marty – 12200 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE (rugby-comité des fêtes)
- Monsieur Jérôme INIGO – *Résidence 3L Saint-Éloi*– Carrefour Saint-Éloi – 12000 RODEZ (engagement associatif culturel et mémoriel)
- Monsieur Jacques LAYRAC – 19, rue Henri Fabre – 12100 MILLAU (engagement associatif sportif)
- Monsieur Laurent NEYROLLES – 1, chemin des filtres – 12500 ESPALION (randonnée)
- Monsieur Francis PUECH - 32, impasse Moulin de Madame – 12400 SAINT-AFFRIQUE (randonnée)
- Monsieur Jean-Claude SOLIER – H.L.M. Fontange – rue de Perse – 12500 ESPALION (engagement associatif et sportif)

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'application du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le 7 décembre 2022

Charles GIUSTI

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. :prefecture@aveyron.gouv.fr